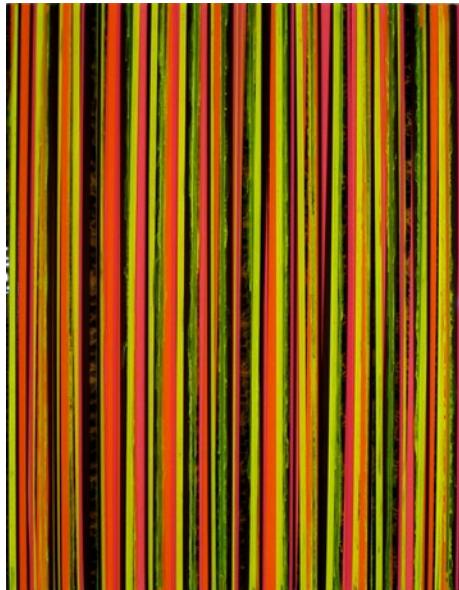


# UN PRIX EN SOUVENIR DE JEAN-FRANÇOIS PRAT

PAR ROXANA AZIMI



Farah Atassi, *The Zone*, 2010, huile sur toile, 200 x 160 cm. Courtesy Galerie Xippas, Paris



Gavin Perry, *Beasts of Saints*, 2008, ruban adhésif gaffer peinture aerosol, 116 x 90 cm. Courtesy Galerie Sultana, Paris



Lesley Vance, *Untitled*, 2011, huile sur lin, 53,5 x 35,5 x 3 cm. Courtesy Galerie Hufkens, Bruxelles

Le paysage des prix d'art contemporain s'enrichit cette année d'une nouvelle récompense, le prix Jean-François Prat, en hommage à l'avocat d'affaires (Cabinet Bredin-Prat) et collectionneur parisien décédé en mars 2011. « *À sa disparition, les associés du cabinet ont souhaité créer un événement à sa mémoire*, souligne son fils, l'avocat Sébastien Prat. Il y avait deux champs possibles, l'univers juridique, avec par exemple un Mélanges, ou l'art. Nous avons choisi l'art, car mon père avait imbriqué ces deux aspects dans sa vie. » L'intrication se mesure à l'aune de l'ancien bureau de l'avocat,

**Nous allons réfléchir en revanche à l'intérêt de créer une structure de mécénat. Mais chez nous, les choses se font de manière informelle**

bidimensionnelles, a d'emblée suscité l'enthousiasme du milieu de l'art. Outre le parrainage de Jean-Jacques Aillagon [notre chroniqueur], ce prix s'adosse à un comité de sélection composé de Marie-Aline Prat, veuve de l'avocat et expert en art contemporain, Juliette Laffon, conservateur général honoraire du patrimoine, et les collectionneurs Hervé Acker et Frédéric Brière. La sélection s'est opérée en deux temps,

le comité ayant proposé aux quarante associés du cabinet une vingtaine de noms, avant de réduire sa liste en janvier à trois nominés : Farah Atassi, Gavin Perry et Lesley Vance. Le lauréat sera désigné le 27 mars par le collège des associés. Entre-temps, ces peintres auront été exposés pendant quinze jours dans les salles de réunion du cabinet, pour permettre aux avocats de s'acclimater avec les différents travaux. Un catalogue recensant ces œuvres, assorti de textes écrits par les trois rapporteurs des artistes (François Quintin, directeur de la Fondation Galeries Lafayette ; Frédéric Bonnet, critique d'art, et Florence Derieux, directrice du Fonds régional d'art contemporain Champagne-Ardenne) sera aussi publié au préalable. Les toiles des nominés resteront sur les murs du cabinet deux mois après le choix final. Le lauréat se verra doté d'un prix de 20 000 euros, tandis que les deux nominés recevront chacun un chèque de 2 000 euros. Sébastien Prat ne conçoit guère ce prix comme un instrument de valorisation du cabinet Bredin-Prat. « *Il ne s'agit pas d'un événement promotionnel ou corporate. Nous ne cherchons pas des clients, et pour la cérémonie du 27 mars, nous avons invité des gens qui ont la même sensibilité et un plaisir à être là* », affirme Sébastien Prat. Cette initiative marque-t-elle le point de départ pour un mécénat plus systématique ? « *Il n'est pas question d'avoir une collection d'entreprise, car nous sommes en association, et il n'y a pas de patrimonialisation des actifs*, précise Sébastien Prat. *Nous allons réfléchir en revanche à l'intérêt de créer une structure de mécénat. Mais chez nous, les choses se font de manière informelle.* » ■